

Soins à domicile gérés par la famille

Feuille de renseignements pour les clients et les familles



En quoi consistent les soins à domicile gérés par la famille?

Le Programme de soins à domicile gérés par la famille est un modèle de prestation de soins à domicile offert en Ontario dans chacune des régions servies par Services de soutien à domicile et en milieu communautaire.

Le Programme de soins à domicile gérés par la famille vise à permettre aux clients et aux familles admissibles de mieux prendre en charge leurs soins. Grâce à ce programme, les clients admissibles ou leurs mandataires spéciaux reçoivent des fonds qu'ils peuvent utiliser pour acheter des services de soins à domicile ou pour embaucher des services de fournisseurs de soins. Les clients ou les mandataires spéciaux ont la responsabilité de gérer leurs fournisseurs de soins et de faire rapport à Services de soutien à domicile et en milieu communautaire.

Dans le cadre de ce programme, le personnel de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire continue d'évaluer les clients, d'élaborer des plans de services pour eux et de déterminer leurs besoins.

Qui est admissible aux soins à domicile gérés par la famille?

Les clients doivent d'abord faire l'objet d'une évaluation visant à déterminer leurs besoins. Ils doivent aussi satisfaire aux critères d'admissibilité établis pour les soins à domicile conventionnels et avoir un plan de services, préparé par Services de soutien à domicile et en milieu communautaire. De plus, ils doivent appartenir à l'un des quatre groupes de clients du programme, soit les enfants ayant des besoins médicaux complexes, les adultes atteints de lésions cérébrales acquises, les enfants admissibles recevant un enseignement à la maison et les clients se trouvant dans des circonstances extraordinaires – selon l'évaluation effectuée par Services de soutien à domicile et en milieu communautaire. Les clients doivent également satisfaire aux critères d'admissibilité particuliers du programme.

Si le client a un mandataire spécial, Services de soutien à domicile et en milieu communautaire évaluera aussi cette personne afin de déterminer si elle satisfait aux exigences requises pour assumer les responsabilités exigées dans le cadre du programme,

notamment pour gérer et coordonner les soins du client ainsi que pour gérer le financement et préparer des rapports à ce sujet.

Qui est admissible au programme de soins à domicile gérés par la famille?

Dans le cadre du Programme de soins à domicile gérés par la famille, les clients ou les mandataires spéciaux jouissent d'une grande autonomie et assument de ce fait d'importantes responsabilités. Les clients ou mandataires spéciaux doivent :

- connaître les types de services de soins à domicile dont le client a besoin et savoir quand il en a besoin;
- pouvoir recruter et superviser des fournisseurs de soins à domicile, établir le calendrier des interventions de ces fournisseurs et élaborer des plans d'urgence;
- bien comprendre et assumer pleinement les responsabilités d'un employeur, souvent dans un contexte où il y a plusieurs fournisseurs de services;
- pouvoir gérer les aspects financiers du programme, notamment le compte bancaire de soins autogérés, le paiement des fournisseurs de services et les taxes, la souscription d'une assurance, la tenue de dossiers et la préparation des rapports de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire.

Autres renseignements sur le programme

Les clients doivent s'en tenir aux services et aux heures prévus dans leur plan de services, sauf dans le cas de changements imprévus relatifs aux besoins en matière de soins de santé. Les maximums de service s'appliquent de la même manière que pour les soins traditionnels.

Le financement des soins vise à payer les clients ou les mandataires spéciaux intégralement, selon un taux de compensation maximum convenu pour les fournisseurs de services.

Les clients ou les mandataires spéciaux peuvent aussi se faire rembourser les dépenses admissibles. Les

dépenses sont habituellement plafonnées ou elles doivent être approuvées à l'avance par Services de soutien à domicile et en milieu communautaire.

Services de soutien à domicile et en milieu communautaire établit les exigences et les calendriers de paiements relatifs au financement du programme. Les clients ou les mandataires spéciaux doivent signer une entente juridique définissant leurs responsabilités.

Le coordonnateur de soins de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire continue d'évaluer les clients, comme il le ferait pour les soins traditionnels.

De plus, les clients ou les mandataires spéciaux continuent de collaborer avec Services de soutien à domicile et en milieu communautaire, surtout dans le cas de préoccupations concernant un changement dans l'état de santé du client.

Coordonnées

Votre coordonnateur de soins de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire peut vous fournir des renseignements supplémentaires sur le Programme de soins à domicile gérés par la famille, notamment sur ses particularités. Vous trouverez les coordonnées de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire à l'adresse

healthcareathome.ca/fr/waterloo-wellington